

Conseil communal du 27 janvier 2024



Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre :

REFUSÉ

Abstention :

ABSTENTION

Point 1 – Informations communiquée au Conseil.

Pour info :

« Toute dépense publique doit respecter la loi sur les marchés publics pour éviter la corruption et le clientélisme local » A défaut, la dépense est illégale. A Durbuy, pendant de très nombreuses années (sans doute depuis la fusion des communes !), la majorité des dépenses courantes et d'entretien s'en passaient...jusqu'au jour où la Directrice financière (licenciée depuis), chargée du contrôle de légalité des dépenses, refuse de payer les dépenses illégales. La commune peut passer outre ce refus, mais a alors d'obligation de communiquer sa décision, pour information, au Conseil communal. C'est depuis plus d'un an que je découvre le pot aux roses durbuysien, et que je collecte les ordres de payer illégaux.

Pour ce Conseil, plus 10.943 € sont concernés (y retirer 4.685 € de Précompte Immobilier à se faire rembourser).

Point 5 -URBANISME. Questions de voirie. Carrière à Aisne.

APPROUVÉ

La Carrière de Préalles à Aisne sollicite actuellement l'autorisation d'exploiter une extension de carrière, à la suite du changement du plan de secteur allant en ce sens.

La procédure de demande de permis Unique (2 permis en 1: permis d'Environnement et Permis d'Urbanisme) est en cours.

Cette extension entraîne la disparition de plusieurs chemins, et leur remplacement par déplacement.

En ma qualité de Conseiller communal et membre du comité des riverains de la carrière de Préalles, **j'ai fait part de nos remerciements et posé une question.**

1. Remerciements. Lors de la réunion de concertation tenue le 17 novembre 2022 à l'Administration communale, le sujet de la sécurisation du croisement du carrefour entre le chemin N°6 nouveau et « l'autoroute » pour les engins de carrière avait été soulevée : une solution avec doubles portes, qui s'ouvrent ou se ferment selon les jours de travail, permettant un passage permanent cyclopiéton (balisé points-nœuds par la province) et des tracteurs (sur demande) a été proposée. Cette solution originale agréée le Comité **et j'en ai remercié les responsables de la carrière.**

2. Question. La partie du chemin n°6 non modifiée est dans un piteux état : comme demandé lors de la réunion de concertation, la commune peut-elle s'engager à réaliser l'entretien ?

Réponse du Collège : pas d'engagement clair. A suivre donc.

Point 8 - Régie Communale Ordinaire - Agence de Développement Local – Budget 2025 – Montant : 244.000 €

APPROUVÉ

Pour rappel, l'ADL – Agence de Développement Local doivent mettre en réseau des partenaires locaux issus des secteurs public, privé et associatif afin de faire émerger des projets créateurs d'activités économiques et d'emplois. Elles sont actives en Wallonie sur des territoires de moins de 40.000 habitants et sont subventionnées par la Wallonie (92.000 €).

Interrogations :

1. Street art à Barvaux

Définition : Mouvement artistique utilisant l'espace public comme champ d'intervention (Le Robert). Ici, cet art serait des œuvres murales, inspirées du folklore local.

- Un montant de 30.000 € est inscrit pour réaliser du « Street Art » à Barvaux (alors que seulement 500 € sont octroyés au restaurant solidaire). Le but, selon Laurence Le Bussy, échevine, serait de redynamiser Barvaux en donnant une motivation supplémentaire d'y venir. Elle est déjà en contact avec un groupe liégeois. Mes suggestions :

- veiller à une bonne intégration des œuvres d'art murales, en collaboration avec le Centre Culturel et le Centre d'Expression et de Créativité « L'Atelier »,

- éviter un style trop urbain, artificiel, inadapté. La fresque murale de la Maison Médicale, réussie, montre la voie à suivre.

- se renseigner si notre commune ne recèle pas d'artiste apte à collaborer (ma fille Anouk, dans son jeune temps, a pratiqué cet art dans les grandes villes européennes)

- plus fondamentalement : ECOLO Durbuy sera ouvert à cette action, mais s'interroge sur son choix, le budget (insuffisant) et la méthode. Dynamiser le commerce à Barvaux ne passe-t-il pas (aussi) un mobilier urbain plus soigné, par la mise en place d'éducateurs de rue et agir en faveur de la santé mentale des adolescents ?

2. Chèques commerce

Le montant inscrit est en chute : de 5.170 en 2023, 2.400 € en 2024 à 3.000 en 2025 (dont 1000€ acheté par moi-même avec mes jetons de présence en 2024 !). Je suggère plus de dynamisme avec cet excellent outil de soutien à l'économie locale.

- Pourquoi ne pas envisager de transformer une partie (50%) de nos jetons de présence en chèques commerce, comme je le fais depuis plus de 5 années ?

Conclusion : pas de réponse claire. A suivre.

Point 9 -Subside solidarité 2024. Répartition.

APPROUVÉ

Répartition votée : 1.500 € pour la Maison Source, 500 € pour le Restaurant solidaire, 500€ pour ATM (Aide au Tiers Monde)

Question : Pourquoi si peu pour le restaurant solidaire ? Ne pas oublier aussi de soutenir le Centre Alpha.

Réponse du Collège : il s'agit de la répartition du budget 2024.

Conclusion : pas de réponse claire pour 2025.

Points 16 à 40 - Désignation dans les asbl communales :

APPROUVÉ

Voici la liste des désignés par le Conseil communal pour le groupe ECOLO :

- ALE asbl – Agence locale pour l'Emploi (Observateur) : Selim BLIECK (0498/71 36 19)
- AE asbl – Atelier Environnement (Observateur) : Paul de FAVEREAU (0495/90 88 89)
- CCD asbl – Centre Culturel de Durbuy (Observateur) : Quentin MOORS (478/54 41 13)
- Fondation SOS (Observateur) : Bruno GALASSE (047719 54 37)
- OAL asbl – Office Animation Loisirs (Observatrice) : Sylvie FASSOTTE (0478/46 88 20)
- Titres Services asbl (Observateur) : Sylvie FASSOTTE (0478/46 88 20)
- Lire au fil de l'Ourthe asbl : Membre AG/CA – Claude van WEDDINGEN (0486/60 59 31)
- DHAM asbl – Durbuy History & Art Museum asbl (Observateur) : Rudolf BOOGERMAN (0498/19 70 60)
- COD asbl- Centre Omnisports de Durbuy (Observateur) : Bruno GALASSE (047719 54 37)

- Désignation dans les Commissions communales :

- CC Déchets (Observateur) : Éric JURDANT
- CC Travaux (Observateur) : Éric JURDANT

**Point 44 - Service Patrimoine. Demande de constitution d'un droit de superficie à Grandhan.
Un projet anachronique.**

REFUSÉ

Le lotissement de Grandhan peine à obtenir son permis d'urbanisme depuis plus de 10 ans. Ce projet commercial, même s'il est passé de 70 à 40 parcelles, a vu son permis d'environnement devenir caduc et doit être recommencé.

Ce projet « du passé » est loin de tous services et prévu dans une prairie très humide. Il ne correspond pas aux préceptes du Stop Béton de la Wallonie qui invite les communes à repenser l'étalement du territoire et de penser en termes de « centralités » ; il ne tient pas compte du changement climatique qui nécessite le maintien des étendues de rétention d'eau et limitation de l'imperméabilisation des sols. Ce projet est contraire à l'intérêt général et en opposition frontale avec les riverains

Le droit de superficie est proposé par la commune à la société privée Prima House SA pour leur assurer un accès de la rue vers le réseau routier interne au lotissement. Il s'agit de la clef d'accès indispensable pour la réalisation du projet. Plus d'information : <https://www.deliberations.be/durbuy/decisions/27-janvier-2025-20-00/service-patrimoine-demande-de-constitution-dun-droit-de-superficie-a-grandhan>

Point 48 - JUZAINE - Etude hydrologique et agronomique. Convention relative aux modalités d'exécution des missions confiées à Idelux Eau.

APPROUVÉ

Question :

Quel est l'intention de la commune ?

Réponse du Collège (Freddy Paquet) : crainte que le placement de tuyaux de gros diamètre (tel que prévu) ne fasse descendre trop d'eau trop vite vers l'Aisne. L'idée est d'envisager un bassin d'orage avant le rejet dans l'Aisne et de faire une étude en aval.

Suggestion : j'ai suggéré de plutôt faire une étude *en amont* du ruisseau, pour y retenir l'eau qui vient de Ozo. Pourquoi pas un ZIT à Ozo (Zone d'Immersion Temporaire) ?

Point 49 - Convention des Maires - Renouvellement des engagements
(Point reporté en Collège mais maintenu pour le Conseil : allez comprendre...)

APPROUVÉ

Pour rappel, la Convention des Maires (Bourgmestres) à travers toute l'Europe vise à *renforcer les ambitions climatiques et à agir dans un effort commun et au rythme imposé par l'évolution scientifique pour maintenir l'augmentation de la température globale en dessous de 1,5 °C, objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris.*

Les 3 piliers des engagements des signataires : réduire les émissions de GES – Gaz à Effet de Serre de 55 % d'ici 2030, renforcer la résilience, réduire la précarité énergétique.

Question :

Depuis la précédente législature, c'est un silence constant du côté de la Convention des Maires à Durbuy : où sont les projets ? Ou sont les résultats ? Où sont les chiffres en matière de réduction de la production des GES sur la commune ? Comment stimuler les citoyens et aussi les touristes à moins produire de CO₂, rouler moins en voiture, prendre plus les transports en commun ? Renforcer la résilience, réduire la précarité énergétique, produire plus d'énergie durable ?

Réaction du Collège (Laurence Le Bussy) : à nouveau, aucune réponse claire. A suivre.

Eric JURDANT
Conseiller communal.